Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières
Téléphone 032 886 50 30
commune.lignieres@ne.ch
www.lignieres.ch
IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Arrêté à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 55'000.- pour l'acquisition d'une surface de 850 m2 à détacher du bien-fonds 924 pour la réalisation d'un parking à l'arrière du collège de La Gouvernière

Le Conseil général de Lignières,
Vu le rapport du Conseil communal du 20 mars 2023,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune du 10 décembre 2020,
Vu le règlement communal sur les finances du 18 décembre 2014,
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,
Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 55'000.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'une surface de 850 m^2 à détacher du bien-fonds 924 pour la réalisation d'un parking à l'arrière du collège de La Gouvernière.

Art. 2.- La Commune de Lignières est autorisée à acquérir de Mme Alice Marianne Calcagni et M. René Marcel Cosandier pour le prix de CHF 60.- le m^2, une parcelle de terrain de 850 m^2, à détacher du bien-fonds 924 du cadastre de Lignières.

Art. 3.- Tous les frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, etc., sont à la charge de la Commune de Lignières.

Art. 4.- Le Conseil communal signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Lignières, le 6 avril 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	Le secrétaire
Jérôme Ribeaud	Michaël Wälchli